



Décret d'annulation de liens d'allégeance a la nationalité française

Par Merie

Bonjour,

Je voudrais des conseils svp concernant mon affaire qui est la suivante :

Mon père était français par son père qui était Algérien et qui a acquis la nationalité par déclaration après 1963.

Mon père était étudiant en France il a été appelé à passer son service militaire par peur il ne voulait pas le faire il a donc envoyé une lettre qui dit qu'il veut renoncer à la nationalité française .

Suite à cette lettre il n'a reçu aucune convocation ou communiqué pour donner suite à cette démarche après quelques années il a été publié un décret en son nom le libérant de ses liens d'allégeance a la nationalité française en 1970 et ce sans qu'il ait signé le moindre document a part la lettre envoyée.

En 2013 il a fait une demande de cnf qui lui a été refusée à cause de ce décret.

Aujourd'hui moi sa fille j'aimerais demander un cnf et pour cela mon père souhaitez contester son décret afin de l'invalidier.

Je voudrais savoir si c'est possible et suite à ça puis je prétendre à la nationalité française .

Veuillez recevoir mes salutations les plus distinguées.

Bien cordialement